



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Critères d'évaluation des usagers pour congé en post-opératoire.

INDICATION

Pour les usagers ayant subi une chirurgie en chirurgie d'un jour.

APPLICATION

Infirmiers et infirmières travaillant à l'unité de la chirurgie d'un jour du Centre hospitalier Le Gardeur

ORDONNANCE

Suite à la signature du congé par le médecin, les infirmiers (ères) sont autorisés à donner le congé à l'usager en post-opératoire de chirurgie d'un jour si les critères d'évaluation totalisent 9 ou 10.

PROPOSÉ :

Dr Guy Vaillancourt
Chef du département d'anesthésie

Date

Dr Pierre Viger
Chef du département de chirurgie

Date

Direction des soins infirmiers

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :
